

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel et des Congrès - 9 Boulevard du Collège - 71 600 PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 8 avril 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_038 - ENVIRONNEMENT GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SMEVOM POUR LE TRANSFERT DES DÉCHETS

Dans le cadre de la compétence Traitement des déchets, confiée au SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois, les missions déléguées sont le transfert, le tri et le traitement des ordures ménagères et des recyclables.

Le SMEVOM a informé les EPCI adhérents que plusieurs changements allaient intervenir dans les prochains mois :

- Cessation d'activité du centre de tri de Digoin et futur acheminement des déchets recyclables au centre de tri de Torcy (71) ;
- Renouvellement des marchés de transfert des déchets recyclables et des ordures ménagères ;
- Renouvellement du marché de traitement des ordures ménagères.

Ces changements vont entraîner des modifications dans les modalités de transferts de déchets issus des collectes (compétence des EPCI adhérents).

C'est pourquoi, il convient de créer un groupement de commande avec le SMEVOM pour le transport des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables, chargement des recyclables sur le quai de transfert de Digoin ainsi que la gestion du site, et du traitement des ordures ménagères résiduelles.

Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes sont fixées au sein d'une convention jointe en annexe, passée en application des articles L 2113-6, L 2113-7 du code de la commande publique et de l'article L 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande publique,

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations à l'unanimité des membres du conseil,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 27 mars 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 31 mars 2025,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **De rapporter la délibération n°2024-004 déléguant au Bureau Exécutif l'approbation et la signature de la convention de groupement de commandes uniquement pour le présent groupement de commandes avec le SMEVOM,**
- **D'approuver les termes du projet de convention de groupement de commandes à intervenir avec le SMEVOM pour le marché relatif au transport des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables, chargement des recyclables sur le quai de transfert de Digoin ainsi que la gestion du site, et du traitement des ordures ménagères résiduelles,**
- **A l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation ci-dessous,**
- **De désigner un représentant titulaire et son suppléant élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes du Grand Charolais :**
 - M. Patrick BOUILLON (titulaire)**
 - M. Daniel BERAUD (suppléant)**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Bérénice PORTIER
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Chantal CHAPPUIS à Guillaume CHAUVEAU, Jean-Bernard DESCHAMPS à Philippe DUMOUX, Thierry DESJOURS à Cédric FRADET, Nicole GEORGES à Magali DUCROISSET, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Emmanuel REY à Cyrille DUCERF, Jean-Marc NESME à Michel TRAVELY, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Céline BIJON, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 14 avril 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais